

Les ordres de gouvernement

As-tu déjà pensé que les décisions que prennent les gouvernements touchent bien des aspects de ta vie? Chaque fois que tu appelles quelqu'un, que tu mets une bouteille dans le bac de récupération ou que tu vas à l'école, tu es touché par les décisions que prennent les représentants élus.

Il y a trois ordres de gouvernement au Canada :

- Le gouvernement fédéral : qui crée des lois concernant l'ensemble des Canadiens;
- Le gouvernement provincial ou territorial : qui crée des lois concernant les gens d'une province ou d'un territoire;
- Les administrations municipales : qui créent des règlements concernant une ville ou un village.



Sais-tu quel ordre de gouvernement adopte les lois et les règlements suivants?

Encerle la bonne réponse.



Tu mets ta ceinture de sécurité chaque fois que tu te déplaces en voiture. (lois sur la sécurité routière)

FÉDÉRAL ou PROVINCIAL ou MUNICIPAL



À 18 ans, tu votes aux élections fédérales. (Loi électorale du Canada)

FÉDÉRAL ou PROVINCIAL ou MUNICIPAL



Ton ami reçoit une amende parce qu'il a jeté des débris dans le parc. (règlement sur les parcs)

FÉDÉRAL ou PROVINCIAL ou MUNICIPAL



Tu maintiens ton chien en laisse quand tu vas le promener. (règlement pour les propriétaires d'animaux)

FÉDÉRAL ou PROVINCIAL ou MUNICIPAL



Tu organises un voyage aux États-Unis. Tu as besoin d'un passeport pour aller à l'étranger. (Loi sur la citoyenneté)

FÉDÉRAL ou PROVINCIAL ou MUNICIPAL



Tes parents t'achètent une nouvelle paire de souliers. Le prix comprend la taxe de vente générale de 5 %. (Loi sur la taxe d'accise)

FÉDÉRAL ou PROVINCIAL ou MUNICIPAL



Ton professeur t'enseigne certaines matières, comme les mathématiques et la géographie. (lois scolaires)

FÉDÉRAL ou PROVINCIAL ou MUNICIPAL



Tes parents garent la voiture près d'un parcomètre. Ils achètent un ticket et le placent à un endroit visible au-dessus du tableau de bord. (règlement sur la circulation et le stationnement)

FÉDÉRAL ou PROVINCIAL ou MUNICIPAL



Tu t'es blessé à la cheville en jouant au soccer. À l'hôpital, le personnel de santé soigne ta blessure. (lois sur les hôpitaux)

FÉDÉRAL ou PROVINCIAL ou MUNICIPAL



Tu voyages dans une autre région du Canada, où tu achètes quelque chose avec les mêmes billets de banque que ceux que tu utilises chez toi. (*Loi sur la monnaie*)

FÉDÉRAL ou PROVINCIAL ou MUNICIPAL



Ton frère ou ta sœur va à la garderie. Les responsables de la garderie doivent s'assurer qu'il y a un nombre suffisant d'adultes qualifiés pour s'occuper des enfants. (lois sur les services de garde)

FÉDÉRAL ou PROVINCIAL ou MUNICIPAL



Lorsque tu prends l'autobus, le métro ou le tramway, tu gardes ton billet sous la main au cas où l'on te demanderait de prouver que tu as déjà payé. (règlement sur les transports en commun)

FÉDÉRAL ou PROVINCIAL ou MUNICIPAL



Tu invites des amis pour ta fête. Vous vous amusez bien, mais vous faites attention de ne pas être trop bruyants pour ne pas déranger les voisins. (règlement sur le bruit)

FÉDÉRAL ou PROVINCIAL ou MUNICIPAL



Ton ami a reçu un colis intéressant. Tu es très curieux, mais tu attends qu'il l'ouvre pour savoir ce qu'il contient. (*Loi sur la Société canadienne des postes*)

FÉDÉRAL ou PROVINCIAL ou MUNICIPAL